

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01628
Numéro SIREN : 301 252 870
Nom ou dénomination : QUARON

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt 6688

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>3 Rue de la Buhotière 35091 Rennes</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4</u>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>28022022</u>						
		N-1 <u>28022021</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	94 628	AC	77 936	16 691	34 901
		Frais de développement *	CX	23 818	CQ	23 818	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 461 650	AG	631 452	1 830 198	1 896 739
		Fonds commercial (1)	AH	1 785 523	AI		1 785 523	1 785 523
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 785 135	AK	1 280 996	1 504 138	1 686 830
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	71 989	AM		71 989	76 280
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	3 321 876	AO	875 994	2 445 881	1 817 997
		Constructions	AP	12 201 088	AQ	4 716 590	7 484 497	6 888 111
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 870 135	AS	5 903 203	4 966 932	4 597 956
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 734 224	AU	12 053 850	3 680 374	3 194 199
		Immobilisations en cours	AV	915 310	AW		915 310	1 011 689
		Avances et acomptes	AX	149 389	AY		149 389	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 796 629	CV	51 271	1 745 358	1 745 358
		Créances rattachées à des participations	BB	6 556	BC		6 556	6 556
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	2 732	BG		2 732	5 302 732
		Autres immobilisations financières*	BH	3 942	BI		3 942	3 895
	TOTAL (II)		BJ	52 224 632	BK	25 615 113	26 609 518	30 048 772
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	798 609	BM		798 609	715 554
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	16 212 028	BU	134 552	16 077 476	10 512 940
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	330 426	BW		330 426	281 434
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 646 663	BY	105 892	4 540 770	3 976 198
		Autres créances (3)	BZ	40 029 642	CA		40 029 642	33 215 235
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	7 298 885	CG		7 298 885	1 141 890	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	433 401	CI		433 401	160 234	
	TOTAL (III)	CJ	69 749 656	CK	240 444	69 509 211	50 003 488	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	121 974 288	IA	25 855 558	96 118 730	80 052 260	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 232 314)	DA	9 232 314	9 232 314
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	28 212	28 212
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	923 231	923 231
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	20 741 562	15 690 812
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 814 700	10 350 750
	Subventions d'investissement	DJ	200 000	200 000
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	42 940 021
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	2 331 759	1 652 566
	TOTAL (III)	DR	2 331 759	1 652 566
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	744 339	1 805 654
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	2 286 278	2 045 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 301 249	22 099 143
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 157 136	6 642 096
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	953 454	940 308
	Autres dettes	EA	9 404 490	8 441 639
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	50 846 948	41 974 372
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	96 118 730	80 052 260
RENYVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	50 846 948	41 230 033	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON SAS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	201 792 675	FB	3 267 542	FC	205 060 218	166 844 322	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	3 295 709	FH	50 023	FI	3 345 732	2 882 718
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	205 088 385	FK	3 317 566	FL	208 405 951	169 727 040	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	17 740		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	196 770	306 835	
	Autres produits (1) (11)					FQ	254 841	269 665	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	208 875 304	170 303 541
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	143 410 467	105 244 499		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(5 595 130)	459 121		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	6 804 924	5 373 163		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(83 055)	(233 686)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	23 556 086	21 354 250		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 458 702	2 115 181		
	Salaires et traitements*				FY	12 921 528	12 714 748		
	Charges sociales (10)				FZ	4 884 646	4 763 377		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	3 507 024	3 253 731		
			- dotations aux provisions*		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	34 757	29 916	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	154 341	127 818		
	Autres charges (12)				GE	10 957	82 151		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	191 065 250	155 284 273	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 810 053	15 019 268	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	784	7 337		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	35 014	110 694		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN	151	101		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)						GP	35 951	118 133	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	72 367	70 047		
	Différences négatives de change				GS	101	254		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)						GU	72 469	70 301	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(36 518)	47 831	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 773 535	15 067 099	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS QUARON SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	590 895	646 900	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 163 550	1 255 754	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 536 690	1 696 324	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 291 135	3 598 978	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	117 625	95 592	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 553 209	2 060 303	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	677 050	60 500	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 347 884	2 216 396	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	943 250	1 382 582	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	2 247 579	2 018 895	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 654 506	4 080 036	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	213 202 391	174 020 653	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	201 387 690	163 669 903	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	11 814 700	10 350 750	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	68 685	89 349
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	10 632	80 200	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	26 339	106 735	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	111 279	164 039	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
obligatoires		A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		Exercice N - 1	
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
SUR OPERATION DE GESTION :					
Ajustements Clients		6 309		242 085	
Ajustements Fournisseurs		0		0	
Ajustements Divers		10 000			
Ajustements Emballages		78 471		348 810	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N - 1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
Achats non Stockés		0		2 280	
Autres Achats		168		841	
RFA Clients		8 933		39 319	
Transports		1 531		6 040	
Salaires & Charges				13 940	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS QUARON SAS										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	118 446	D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	6 966 080	KE		KF	138 218			
CORPORELLES	Terrains					KG	2 671 536	KH		KI	650 340			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	7 481 482	KK		KL	621 141			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP	3 551 875	KQ	546 588			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	9 647 938	KT	1 232 496			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	7 593 506	KW		KX	339 733		
		Matériel de transport*					KY	14 873	KZ		LA	9 700		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	679 704	LC		LD	15 024		
		Emballages récupérables et divers *					LE	6 595 267	LF		LG	4 314 678		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 011 689	LI		LJ	476 085			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	149 389			
	TOTAL III					LN	39 247 876	LO		LP	8 355 178			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	1 803 186	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT	5 306 627	IU		IV	47				
TOTAL IV					LQ	7 109 813	LR		LS	47				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	53 442 216	0H		0J	8 493 444				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0	0	D0	118 446	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	0	LW	7 104 299	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	0	LY	3 321 876	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	0	MB	8 102 624	MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG	0	MH	4 098 464	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	10 299	MK	10 870 135	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers					IU		MM	0	MN	7 933 240	MO	
		Matériel de transport					IV		MP	0	MQ	24 573	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	0	MT	694 729	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV	3 828 265	MW	7 081 680	MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	572 248	MZ	215	NA	915 310	NB		
Avances et acomptes					NC		ND	0	NE	149 389	NF			
TOTAL III					IV	572 248	NG	3 838 781	NH	43 192 025	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations					I0		0X	0	0Y	1 803 186	0Z		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	5 300 000	2F	6 675	2G		
	TOTAL IV					I3		NJ	5 300 000	NK	1 809 861	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	572 248	0K	9 138 781	0L	52 224 632	0M			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 28022022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2] – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	83 545	EL	18 209	EM	0	EN	101 754		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 520 706	PF	391 742	PG	0	PH	1 912 449		
TOTAL I		RK	1 604 251	RM	409 952	RN	0	RO	2 014 204		
Terrains		PI	853 539	PJ	22 455	PK	0	PL	875 994		
Constructions	Sur sol propre	PM	2 071 532	PN	326 473	PO	0	PQ	2 398 006		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	2 073 714	PW	244 870	PX	0	PY	2 318 584		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 049 982	QA	863 285	QB	10 065	QC	5 903 203		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	6 833 840	QE	134 246	QF	0	QG	6 968 087		
	Matériel de transport	QH	14 873	QI	269	QJ	0	QK	15 142		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	558 104	QM	31 257	QN	0	QO	589 361		
	Emballages récupérables et divers	QP	4 282 335	QR	1 474 213	QS	1 275 290	QT	4 481 258		
TOTAL II		QU	21 737 921	QV	3 097 072	QW	1 285 355	QX	23 549 638		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	23 342 173	ØP	3 507 024	ØQ	1 285 355	ØR	25 563 842		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL				NM			NO			
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UE	UF		
	– financières	UG	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	6 556	UM	6 556	UN				
	Prêts (1) (2)		UP	2 732	UR	2 732	US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 942	UV	327	UW		3 615		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	114 088		114 088					
	Autres créances clients		UX	4 532 574		4 532 574					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 319		4 319					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	13 179		13 179					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	126 077		126 077				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	569 307		569 307				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	39 316 759		39 316 759					
	Charges constatées d'avance		VS	433 401		433 401					
	TOTAUX		VT	45 122 939	VU	45 119 323	VV		3 615		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	5 300 000					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	744 339		744 339					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 286 278		2 286 278						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 301 249		29 301 249						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 512 975		2 512 975						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 590 371		1 590 371						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 544 703		1 544 703					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 800 876		1 800 876					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	708 209		708 209					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	953 454		953 454						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 404 490		9 404 490						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	50 846 948	VZ	50 846 948						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 061 315	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 28/02/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	11 814 700	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	83 606	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	30 893	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 086 854	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	22 845	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	4 780 583	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	0
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	0		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WN			
				WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	4 934	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	19 824 416	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS	0		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	0	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH	0	
					WP	0	
					WW		
					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY			
Majoration d'amortissement*				XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine-TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à dynamiser (44 duodécies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI	20 972	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	17 512 904		
				XJ	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	17 512 904		
				XO	0		

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	0
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	0
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provisions Personnel & IDR	8X	131 167	8Y 0
Participation	8Z	2 247 579	9A 2 018 895
Provision Environnement	9B	400 000	9C 4 944
Provisions pour dépréciation *			
Provision pour dépréciation de stocks	9D	30 594	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Organic	9K	277 514	9L 266 700
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		3 086 854	2 290 539
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS QUARON SAS										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD	5 050 750					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	10 350 750			Dividendes	ZE	5 300 000					
	Prélèvements sur les réserves	0E				Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	10 350 750			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	10 350 750				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	3 375 567		3 304 668					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	2 864 167		2 733 268					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	665 402		647 522					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	460 470		317 249					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	16 190 479		14 351 541					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	23 556 086		21 354 250					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	527 113		1 022 763					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	931 589		1 092 418					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 458 702		2 115 181					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	38 200 855		29 706 728					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	17 152 553		13 015 715					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B	12 256 250							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON SAS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	Matériels & Outillages	10 299		10 065	234	
	2	Emballages	3 828 265		1 275 290	2 552 975	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1		(234)	(234)		0	
	2	1 163 550	(1 389 425)	(1 389 425)		0	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(1 389 659)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥= ②+③-④-⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON SAS</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01.03.2021 et clos le : 28.02.2022		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP		3 0 3	
Dont apprentis	YF		6	
Dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		208 405 951	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		1 338 675	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		111 279	
	TOTAL 1	OX	209 855 905	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		186 155	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF		17 740	
Variation positive des stocks	OD		5 678 185	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL 2	OM	5 882 081	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON		153 155 304	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		17 752 006	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		110 429	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		324	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY			
	TOTAL 3	OJ	171 018 065	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	44 719 922
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		44 719 922	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		0	
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY		/ /	
Date de cessation	HR		/ /	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE N° SIRET DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="404 040"/>
---	----	--------------------------------	--	----	--------------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	--	----	----------------------

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 28022022

N° SIRET 3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS QUARON SAS

ADRESSE (voie) 3 Rue de la Buhotière

CODE POSTAL 35091

VILLE Rennes

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	LUBRO
N° SIREN (si société établie en France)	487769192	% de détention	100
Adresse :	N° 3	Voie	Rue Henri Becquerel
	Code Postal 93270	Commune	SEVRAN
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUARON
Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
au capital de 9.232.314 euros
Siège social : 3 rue de la Buhotière
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
301 252 870 R.C.S. Rennes

Procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 11 mai 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022

Le 11 mai 2022 à 14 heures, à Rennes,

La société Quaron Beteiligungsgesellschaft GmbH, société à responsabilité de droit allemand au capital de 25.000 euros, dont le siège social est à Bielefeld 33609 – Am Stadtholz 37, immatriculée au RCS de Bielefeld sous le numéro HRB6 43610, dument représentée par Monsieur Peter Stockmeier,

Ladite société étant associé unique de la société QUARON.

Après avoir rappelé que :

- la société KPMG, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée accusé réception en date du 30 Avril 2022 est absente et excusée.
- que les représentants du Comité d'entreprise ont été valablement informés en application des dispositions de l'article L 2323-67 alinéa 3 du Code du travail de la tenue de la présente délibération.
Les représentants du comité d'entreprise sont absents et excusés.
- que l'associé unique a pu valablement satisfaire à son droit d'information préalable à la présente décision en conformité des dispositions statutaires,
- que le conseil de surveillance réuni ce jour, préalablement à la présente délibération, n'a pas émis d'observation sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2022 arrêtés par le Président.

A pris, les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article L.227-1 al.2 du code de commerce et de l'article 17 des statuts, en vertu desquels les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par les dispositions du code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées pluripersonnelles sont exercés par l'associé unique dans les sociétés par actions simplifiées unipersonnelles.

L'Associé Unique déclare qu'il a eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, le droit de communication, selon les dispositions statutaires. Il signale que tous les documents soumis à la délibération ont été, en outre, communiqués au comité d'entreprise, qui n'a présenté aucune observation à la suite de cette communication.

L'Associé Unique rappelle alors l'ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Président de Quaron SAS sur l'exercice clos le 28 février 2022,
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,
3. Approbation des comptes annuels et mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Affectation du résultat,
5. Mandats des Commissaires aux Comptes,
6. Questions diverses,
7. Pouvoirs pour les formalités.

Puis, l'Associé Unique prend connaissance des comptes annuels arrêtés par le président. Lecture est également donnée du rapport de gestion du Président de Quaron SAS.

Puis, il est donné lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

A l'issue de cette phase de lecture, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président de Quaron SAS, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos et après avoir entendu la lecture de ces rapports, approuve :

- ces rapports,
- l'inventaire,
- les comptes annuels de l'exercice clos à savoir : le bilan, le compte de résultat et son annexe pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022

tels qu'ils lui ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les comptes annuels arrêtés à cette date faisant apparaître au titre de l'exercice clos le 28 février 2022 un bénéfice net comptable de 11.814.700,89 €.

L'Associé Unique prend acte que la société n'a engagé aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal de l'exercice relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et que des amendes non déductibles fiscalement de 22.845,00 € ont été payées en cours d'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte que les conventions anciennes précédemment approuvées se sont poursuivies sur l'exercice et qu'une nouvelle convention de refacturation de services a été mise en place durant l'exercice avec la société Stockmeier Holding, au titre de laquelle une charge de 63.300 € a été comptabilisée.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique, approuvant la proposition du Président de Quaron SAS et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 28 février 2022 se soldent par un bénéfice net comptable de 11.814.700,89 €, décide d'affecter le bénéfice de la période ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 11.814.700,89 €

Affectation :

- Aux associés à titre de dividendes, la somme de	3.636.360,00 €	
- Le solde, soit la somme de	8.178.340,89 €	
étant affecté au poste d'autres réserves		
	=====	=====
TOTAUX	11.814.700,89 €	11.814.700,89 €

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
28/02/2021	5.300.000,00 €			
29/02/2020	0,00 €			
31/12/2018	3.636.360,00 €			

QUATRIEME RESOLUTION - QUITUS

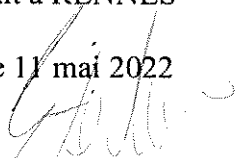
L'Associé Unique donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé au Président de Quaron SAS. Il donne pour le même exercice quitus au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Les décisions de l'Associé Unique seront publiées conformément aux textes en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au président de la société avec faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs. Plus généralement, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales requises.

Fait à RENNES

Le 11 mai 2022


Pour la société Quaron Beteiligungsgesellschaft GmbH
Associé unique
Son représentant légal
Monsieur Peter Stockmeier



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 11
Site internet : www.kpmg.fr

Quaron S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2022

Quaron S.A.S.

3 rue de la Buhotière - Z.I. La Haie des Cognets
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande

Ce rapport contient 24 pages

Référence : PS-222-09

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)02 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)02 28 24 10 11
Site internet : www.kpmg.fr

Quaron S.A.S.

Siège social : 3 rue de la Buhotière - Z.I. La Haie des Cognets
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
Capital social : € 9 232 314

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2022

A l'attention de l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Quaron S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Quaron S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
22 avril 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 22 avril 2022

KPMG S.A.

Prashant Shah
Partner

BILAN AU 28 FEVRIER 2022 (en euros)

		Au 28/02/22			Au 28/02/21	
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net	Variation
♦ CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ						-
ACTIF IMMOBILISE	♦ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7.222.746	2.014.204	5.208.542	5.480.275	(4,96%)
	Frais d'établissement	94.628	77.936	16.692	34.901	(52,17%)
	Frais de recherche et développement	23.818	23.818			-
	Concessions et brevets	2.461.651	631.452	1.830.199	1.896.740	(3,51%)
	Fonds commercial ⁽¹⁾	1.785.523		1.785.523	1.785.523	
	Autres immobilisations incorporelles	2.785.135	1.280.997	1.504.138	1.686.830	(10,83%)
	Avances et acomptes	71.990	0	71.990	76.281	(5,63%)
	♦ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43.192.025	23.549.639	19.642.386	17.509.954	12,18%
	Terrains	3.321.876	875.995	2.445.882	1.817.997	34,54%
	Constructions	12.201.088	4.716.591	7.484.497	6.888.112	8,66%
	Installations techniques	10.870.135	5.903.203	4.966.932	4.597.956	8,02%
	Autres immobilisations corporelles	15.734.224	12.053.850	3.680.374	3.194.199	15,22%
	Immobilisations en cours	915.311		915.311	1.011.689	(9,53%)
	Avances et acomptes	149.390	0	149.390		-
	♦ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ⁽²⁾	1.809.861	51.271	1.758.590	7.058.543	(75,09%)
	Participations évaluées par mise en équivalence					-
	Autres participations	1.796.629	51.271	1.745.358	1.745.358	
	Créances rattachées à des participations	6.557		6.557	6.557	
	Autres titres immobilisés					-
Prêts	2.732		2.732	5.302.732	(99,95%)	
Autres immobilisations financières	3.943		3.943	3.896	1,22%	
TOTAL I		52.224.632	25.615.114	26.609.518	30.048.772	(11,45%)
ACTIF CIRCULANT	♦ STOCKS ET EN-COURS	17.010.637	134.552	16.876.085	11.228.494	50,30%
	Matières premières et autres approvisionnements	798.609		798.609	715.554	11,61%
	En-cours de production de biens					-
	En-cours de production de services					-
	Produits intermédiaires et finis					-
	Marchandises	16.212.028	134.552	16.077.476	10.512.940	52,93%
	♦ AVANCES ET ACOMPTE	330.426		330.426	281.435	17,41%
	♦ CRÉANCES ⁽³⁾	44.676.306	105.893	44.570.413	37.191.434	19,84%
	Clients et comptes rattachés	4.646.663	105.893	4.540.770	3.976.199	14,20%
	Autres créances	40.029.643		40.029.643	33.215.235	20,52%
	Capital souscrit appelé non versé					-
♦ DIVERS	7.298.885		7.298.885	1.141.891	539,19%	
Valeurs mobilières de placement					-	
Disponibilités	7.298.885		7.298.885	1.141.891	539,19%	
♦ CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ⁽³⁾	433.402		433.402	160.235	170,48%	
TOTAL II		69.749.657	240.445	69.509.212	50.003.488	39,01%
RÉGUL.	♦ CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					-
	♦ PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					-
♦ ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF						-
TOTAL GÉNÉRAL		121.974.289	25.855.559	96.118.730	80.052.260	20,07%

BILAN AU 28 FEVRIER 2022 (en euros)

		Au 28/02/22	Au 28/02/21	Variation
CAPITAUX PROPRES	♦ CAPITAL, dont capital versé :	9.232.314	9.232.314	
	♦ PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT	28.212	28.212	
	♦ ÉCARTS DE RÉÉVALUATION, dt d'équivalence			-
	♦ RÉSERVES	21.664.794	16.614.044	30,40%
	Réserve légale	923.232	923.232	
	Réserves statutaires ou contractuelles			-
	Réserves réglementées			-
	Autres réserves	20.741.563	15.690.813	32,19%
	♦ REPORT A NOUVEAU			-
	♦ RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11.814.701	10.350.750	14,14%
♦ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200.000	200.000	-	
♦ PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			-	
TOTAL I		42.940.022	36.425.32	17,89%
AUTRES FONDS PROPRES	♦ PRODUIT DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS			-
	♦ AVANCES CONDITIONNÉES			-
TOTAL II				-
PROV. RISQUES CHARGES	♦ PROVISIONS POUR RISQUES			-
	♦ PROVISIONS POUR CHARGES	2.331.760	1.652.567	41,10%
TOTAL III		2.331.760	1.652.567	41,10%
DETTES ⁽¹⁾	♦ EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES			-
	♦ AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES			-
	♦ EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ⁽²⁾	744.339	1.805.655	(58,78%)
	♦ EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS ⁽³⁾	2.286.279	2.045.530	11,77%
	♦ AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN-COURS			-
	♦ DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	29.301.249	22.099.144	32,59%
	♦ DETTES FISCALES ET SOCIALES	8.157.136	6.642.096	22,81%
	♦ DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	953.454	940.308	1,40%
	♦ AUTRES DETTES	9.404.491	8.441.640	11,41%
RÉGUL	♦ PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ⁽¹⁾			-
TOTAL IV		50.846.948	41.974.373	21,14
♦ ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF				-
TOTAL GÉNÉRAL		96.118.730	80.052.260	20,07%
(1) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		50.906.481		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RESULTAT AU 28/02/22 (en euros)

	Au 28/02/22	Au 28/02/21	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION ⁽¹⁾	♦ VENTES DE MARCHANDISES	205.060.219	166.844.322	22,91%
	♦ PRODUCTION VENDUE DE BIENS			-
	♦ PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	3.345.732	2.882.719	16,06%
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	208.405.951	169.127.041	22,79%
	dont à l'exportation : 3.317.566			
	♦ PRODUCTION STOCKÉE			-
	♦ PRODUCTION IMMOBILISÉE			-
CHARGES D'EXPLOITATION ⁽²⁾	♦ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17.741		-
	♦ REP. SUR AMORT. ET PROV., TRANSFERTS DE CHARGES	196.771	306.835	(35,87%)
	♦ AUTRES PRODUITS	254.842	269.666	(5,50%)
	TOTAL I	208.875.304	170.303.542	22,65%
	♦ ACHATS DE MARCHANDISES	143.410.467	105.244.500	36,26%
	♦ VARIATION DE STOCK	(5.595.130)	459.121	(1.318,66%)
	♦ ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPRO.	6.804.925	5.373.163	26,65%
CHARGES D'EXPLOITATION ⁽²⁾	♦ VARIATION DE STOCK	(83.055)	(233.687)	64,46%
	♦ AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	23.556.087	21.354.251	10,31%
	♦ IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	1.458.702	2.115.182	(31,04%)
	♦ SALAIRES ET TRAITEMENTS	12.921.529	12.714.749	1,63%
	♦ CHARGES SOCIALES	4.884.647	4.763.378	2,55%
	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3.696.123	3.411.466	8,34%
	3.507.025	3.253.731	7,78%	
	Sur immobilisations } dotations amortissements			-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions	34.757	29.916	16,18%
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	154.341	127.818	20,75%
	♦ AUTRES CHARGES	10.957	82.151	(69,74%)
TOTAL II	191.065.251	155.284.274	23,04%	
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17.810.05368	15.019.268	18,58%	
PRODUITS FINANCIERS	♦ PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS ⁽³⁾	785	7.337	(89,30%)
	♦ PROD. AUTRES VAL. MOBILIERES ET CREANCES DE L'A.I. ⁽³⁾			-
	♦ AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS ⁽³⁾	35.014	110.694	(68,37%)
	♦ REP. SUR PROVISIONS. ET TRANSFERTS DE CHARGES			-
	♦ DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE	152	102	49,19%
	♦ PRODUITS NETS SUR CESSIONS DES V.M.P.			-
TOTAL V	35.951	118.133	(69,57%)	
CHARGES FINANCIÈRES	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			-
	♦ INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	72.368	70.048	3,31%
	♦ DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE	102	254	(60,03%)
	♦ CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P.			-
TOTAL VI	72.469	70.302	3,08%	
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(36.518)	47.831	(45,91%)	
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2 + III - IV)	17.773.535	15.067.099	17,26%	
PRODUITS EXCEPT.	♦ SUR OPÉRATIONS DE GESTION	590.895	646.901	(8,66%)
	♦ SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	1.163.550	1.255.754	(7,34%)
	♦ REP. SUR PROVISIONS. ET TRANSFERTS DE CHARGES	2.536.690	1.696.324	49,54%
	TOTAL VII	4.291.136	3.598.979	19,23%
CHARGES EXCEPT.	♦ SUR OPÉRATIONS DE GESTION	117.625	95.593	23,05%
	♦ SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	2.553.210	2.060.304	23,92%
	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	677.050	60.500	1.019,09%
	TOTAL VIII	3.347.885	2.216.396	51,05%
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	943.251	1.382.582	(31,78%)	
♦ PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RÉSULTATS (IX)	2.247.579	2.018.896	11,33%	
♦ IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	4.654.506	4.080.036	14,08%	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	213.202.391	174.020.654	22,52%	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	201.387.690	163.669.903	23,05%	
5. RÉSULTAT (bénéfice ou perte)	11.814.701	10.350.750	14,14%	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022 (En euros)

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président le 21 avril 2022

Ils sont organisés comme suit :

SOMMAIRE

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
2 - CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	7
3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7
4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8
5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
6 - STOCKS ET EN-COURS.....	10
7 - CREANCES D'EXPLOITATION.....	10
8 - CAPITAUX PROPRES.....	11
9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12
10 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	12
11 - COMPTES DE REGULARISATION	13
12 - VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	13
13 - CHARGES DE PERSONNEL.....	14
14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL	15
15 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	16
16 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	17
17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES.....	17
18 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE.....	17
19 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	18
20 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	18
21 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	19
22 - ASPECT ENVIRONNEMENTAUX	19

ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021 (En euros)

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissements et de présentation des comptes annuels définis par le Code du Commerce et le décret 83.1020 du 29.11.83.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La société applique depuis le 1er janvier 2002 les dispositions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation relatif aux Passifs.

Il est fait application des règlements ANC 2014-03, 2015-06 et 2016-07.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif selon les critères suivants : valeur d'apport ou d'acquisition.

Le fonds commercial reçu en apport en 1979 n'est pas amorti.

Le fonds de commerce Solvadis acquis en octobre 2005 n'est pas amorti.

Les marques ne sont pas amorties

Les dépenses liées aux études réalisées en vue d'obtenir des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) pour les produits relevant de la réglementation « Biocides » sont immobilisées et amorties sur la durée de l'AMM.

Les amortissements des autres immobilisations incorporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur utilisation, et qui n'excèdent pas 5 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

En ce qui concerne les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même, ce coût n'inclut pas les frais financiers sur les emprunts contractés pour leur financement.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements économiques sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur.

Ces durées d'amortissements révisées sont principalement les suivantes (Durée d'utilisation en années)

Constructions	40
Installations techniques et agencements	5 à 25
Matériels & outillages	5 à 15
Mobilier de Bureau	5 à 10
Emballages	1 à 3

1.3 Immobilisations financières

Les autres créances immobilisées sont évaluées à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

1.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production moyen.

Le coût de production des stocks et en-cours n'inclut pas les intérêts de capitaux empruntés pour son financement.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

1.5 Conversion des éléments en devises

Les liquidités immédiates en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture. Les écarts résultant de cette conversion sont directement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan pour les devises n'entrant pas dans le champ de la zone euro et au compte de résultat pour les devises euros.

Les pertes latentes donnent lieu le cas échéant à la constitution de provisions pour risques (note 9) passées en charges de l'exercice, à l'exception de celles concernant des opérations faisant par ailleurs l'objet d'une couverture de change.

1.6 Impôts sur les sociétés

La société devra s'acquitter d'un impôt sur les sociétés de 4.654.506 €.

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice est diminuée du crédit d'impôt recherche obtenu au titre de l'exercice 2021-2022 pour un montant de 123.541 €.

2 - CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Permanence des méthodes comptables sur l'année 2021-2022.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1 Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Libellé	Au 28 Février 2022			28/02/21
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Frais recherches & Dvpt	118.447	101.755	16.692	34.901
Concessions & brevets	53.344	0	53.344	50.888
Dossier AMM Biocides	2.408.306	631.452	1.776.854	1.845.851
Fonds commercial (note3,2)	1.785.523	0	1.785.523	1.785.523
Autres	2.857.125	1.280.997	1.576.128	1.763.111
Total	7.222.746	2.014.204	5.208.542	5.480.275

3.2 Le fonds commercial est composé des montants suivants :

	28-fév-22	28-fév-21
Eléments du fonds de commerce Solvadis	1.471.478	1.471.478
Eléments du fonds de commerce reçu en apport	314.045	314.045
Total	1.785.523	1.785.523

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Quaron réalise un test de dépréciation (« impairment test ») chaque année, consistant à comparer la valeur comptable du fonds commercial avec sa valeur d'inventaires, évaluée en fonction de l'EBITDA généré par la société, pour s'assurer que la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur comptable.

Ce test de dépréciation est appliqué selon les modalités définies à l'article 214-15 du règlement ANC n° 2015-06 relatif au plan comptable général.

3.3 La variation des valeurs nettes des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2021-2022 est détaillée ci-après :

Libellé	Frais recherches & Dvpt	Concessions & Brevets	Fonds commercial	Autres	Valeur nette totale
Au 28 Février 2021	34.901	1.896.740	1.785.523	1.763.111	5.480.275
Frais immobilisés	0	0	0	0	0
Acquisitions externes	0	66.229	0	71.990	138.219
Transfert	0	76.281	0	-76.281	0
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements nets	18.209	209.051	0	182.692	409.952
Dotation provision	0		0	0	0
Au 28 Février 2022	16.692	1.830.199	1.785.523	1.576.128	5.208.542

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4.1 La variation des valeurs nettes des immobilisations au cours de l'exercice 2021-2022 corporelles s'analyse comme suit :

Libellé	Terrains & Constructions	Matériel & outillages	Autres	Valeur nette totale
Au 28 Février 2021	8.706.109	4.597.956	4.205.889	17.509.954
Acquisitions	1.655.671	1.043.643	5.083.617	7.782.930
Transfert	162.399	188.854	-351.253	0
Cessions	0	10.300	3.828.481	3.838.781
Amortissements nets	593.799	853.221	364.697	1.811.717
Au 28 Février 2022	9.930.379	4.966.932	4.745.075	19.642.386

4.2 La valeur brute des immobilisations corporelles n'inclut pas de frais financiers à la clôture de l'exercice 2021-2022 (note 1.2).

5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

5.1 La variation des valeurs nettes des immobilisations financières au cours de l'exercice 2021-2022 a été la suivante :

Libellé	Titres	Prêts	Autres	Valeur nette totale
Au 28 Février 2021	1.745.358	5.302.732	10.452	7.058.543
Acquisitions de titres	0	0	47	47
Cessions	0	5.300.000	0	5.300.000
Remboursements reçus	0	0	0	0
Dotation & reprises provisions	0	0	0	0
Au 28 Février 2022	1.745.358	2.732	10.500	1.758.590

a/ Titres

Le total au 28/02/2022 de 1.745.358 euros correspond à :

- 100 % des parts de la société LUBRO SAS soit 1.732.345 €, correspondant à la valeur d'acquisition des titres le 21/11/2016

Capital Social	500.000 €
Quote-part du capital détenu	100 %
CA HT 2021-2022	5.853.151 €
Résultat 2021-2022	195.235 €
- Le reste correspond à divers titres pour 64.284 € dépréciés pour 51.271 €.

b/ Prêts

Le prêt de 5.300.000 € accordé à Quaron Beteiligung GmbH (maison-mère de Quaron SAS) a été remboursé en mai 2021 par compensation sur le versement des dividendes et il reste un prêt de 2.732 € accordé au GIC qui sera intégralement remboursé fin 2022.

Les intérêts annuels sur ces prêts ont été reçus.

c/ Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement représentées par des dépôts auprès de :

- La Poste pour 2.000 €
- Total pour 1.616 €.

Et depuis juillet 2020, nous avons une créance de participation de 6.557 € auprès du GFB qui correspond à notre quote-part de résultat.

6 - STOCKS ET EN-COURS

6.1 Les stocks se décomposent ainsi :

Libellé	Au 28 Février 2022			Au 28 Février 2021
	Brut	Provisions	Net	Net
Minéral	8.400.731	64.262	8.336.469	5.624.164
Solvants	5.397.334	43.953	5.353.381	3.043.334
Fabrication	2.097.400	20.282	2.077.118	1.622.515
Spécialités	316.561	5.970	310.591	223.014
Emballages perdus	798.610	86	798.523	715.467
Total	17.010.635	134.553	16.876.082	11.228.494

6.2 La variation des provisions pour dépréciation des stocks s'analyse comme suit :

Libellé	Dotations	Reprises	Net
Minéral	5.785	0	5.785
Solvants	9.936	0	9.936
Fabrication	6.502	0	6.502
Spécialités	8.371	0	8.371
Emballages perdus	0	0	0
Total	30.594	0	30.594

7 - CREANCES D'EXPLOITATION

7.1 Les créances clients (hors clients Groupe et clients douteux) sont cédées à BPCE Factor et leur montant, net des avances versées par BPCE, apparaît à la ligne « Créances clients & comptes rattachés » pour 39.246.483 €.

Les effets en portefeuille et effets remis à l'encaissement s'élèvent à 717.665 € au 28/02/2022 (914.168 € au 28/02/2021) et sont inclus dans les créances clients cédées à BPCE Factor.

7.2 Aucune créance d'exploitation n'est à échéance de plus d'un an.

Il n'y a pas de comptes courants avec les sociétés détenues par Quaron SAS.

7.3 Crédits consentis aux dirigeants

Conformément à l'article L225.43 du code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants de la société.

7.4 La variation des provisions pour dépréciation des créances se détaille comme suit :

Libellé	Clients	Autres	Total
Dotations	4.163	0	4.163
Reprises	11.987	0	11.987
Variation nette	-7.824	0	-7.824

Les créances clients sont dépréciées de la totalité des montants non couverts par l'assurance crédit

8 - CAPITAUX PROPRES

8.1 La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2021-2022 a été la suivante :

Libellé	Capital social	Prime, réserve, report, résultat	Provisions règlementées	Capitaux Propres
Au 28 Février 2021	9.232.314	27.193.007	0	36.425.321
Réduction de capital	0	0	0	0
Augmentation capital	0	0	0	0
Rep. prov règlementée	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	-5.300.000	0	-5.300.000
Résultat de l'exercice	0	11.814.701	0	11.814.701
Subventions d'investissement	0	0	0	0
Au 28 Février 2022	9.232.314	33.707.708	0	42.940.022

8.2 Capital social

A la clôture de l'exercice 2021-2022, le capital social est composé de 404 040 actions ordinaires d'une valeur de 22,85 € chacune.

8.3 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

Le résultat comptable avant impôt est de 16.469.207 € pour l'exercice 2021-2022 déterminé comme suit :

Libellé	2021-2022	2020-2021
Résultat net de l'exercice	11.814.701	10.350.750
Impôts sur les sociétés	4.654.506	4.080.036
Résultat avant impôt	16.469.207	14.430.786
Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires (avant impôts)	16.469.207	14.430.786

9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les variations des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Nature des provisions	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice	Dont utilisation
Pensions & Obligations	129.861	78.341	0	208.202	0
Impôts	0	0	0	0	0
Destructions de déchets	138.704	36.000	33.504	141.200	21.984
Litiges	280.177	224.224	73.750	430.651	0
Environnement	817.377	400.000	4.944	1.212.433	4.944
Personnel	286.448	52.826	0	339.274	0
TOTAL	1.652.567	791.391	112.198	2.331.760	

Les provisions pour risques et charges concernent :

- L'environnement qui se décompose comme suit :
 - o Rapport Tauw pour le site de Rennes (750.000 €)
 - o Devis de dépollution pour le site de Niort (54.293 €)
 - o Dépollution du site de Niort 2 (400.000€)
 - o Bassin de rétention Formerie (8.140 €)
- Des litiges clients pour 430.651 €.
- Une provision pour l'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite pour 208.202 €. En février 2022, Quaron a versé 150.000 € sur un contrat d'assurance souscrit auprès de BNP PARIBAS/CARDIF afin de couvrir les futures indemnités de fin de carrière de ses salariés. La provision de 208.202 € représente la différence entre l'engagement théorique actualisé de 936.073 € et le solde du contrat IFC chez BNP PARIBAS.
- La destruction de déchets 141.200 €
- La provision pour le personnel concerne les médailles du travail pour 307.974 € et des risques prudhommaux pour 31.300 €.

10 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'emprunt qui avait été contracté auprès de LCL pour 1.700.000 € en novembre 2016, remboursable sur 5 ans s'est terminé en novembre 2021. Le taux de cet emprunt était de 0,45%/an.

Un emprunt a été contracté auprès de la BPGO pour 4.000.000 € en juillet 2017, remboursable sur 5 ans. Le taux de cet emprunt est de 0,45%/an. Il a été mis en place afin de financer l'acquisition de la société LUBRO SAS. Il se termine en février 2023.

10.1 Dettes auprès d'établissements de crédit :

Libellé	Au 28/02/21	Augmentation	Cession	Au 28/02/22
Emprunt	1.805.655	0	1.061.316	744.339
Intérêts courus	0	0	0	0
Découverts bancaires	0	0	0	0
Total	1.805.655	0	1.061.316	744.339

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 257.443,40 € au LCL et 803.872,11 € à la BPGO

10.2 Dettes financières diverses :

Libellé	Au 28/02/21	Augmentation	Cession	Au 28/02/22
Dépôts & cautionnements	21.819	11.700	0	33.519
Fonds de participation et intéressement	2.023.711	2.252.760	2.023.711	2.252.760
Comptes courants	0	0	0	0
Total	2.045.530	2.264.460	2.023.711	2.286.279

Aucune dette n'est à échéance de plus d'un an.

11 - COMPTES DE REGULARISATION

11.1 Les produits à recevoir et les charges à payer rattachés,

Pour leur présentation bilan aux postes de créances et de dettes concernés sont les suivants :

ACTIF		PASSIF	
Rubriques	Produits à recevoir	Rubriques	Charges à payer
Immobilisations financières	0	Dettes financières	0
Clients et comptes rattachés	0	Dettes fournisseurs	922.471
Autres créances	77.779	Dettes fiscales et sociales	6.383.724
		Autres dettes	372.087

11.2 Charges et produits constatés d'avance

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

	Charges	Produits
- Exploitations	433.402	0
- Financiers	0	0
- Exceptionnels	0	0
Total au 28/02/22	433.402	0
Total au 28/02/21	160.235	0

12 - VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Par marchés géographiques :

	2021-2022	2020-2021
France	205.088.385	166.481.752
Etranger	3.317.566	3.245.289
TOTAL	208.405.951	169.727.041

13 - CHARGES DE PERSONNEL

13.1 Répartition du personnel

A la clôture de l'exercice 2021-2022, les effectifs atteignaient 303 personnes, contre 295 au 28/02/21.

L'effectif est réparti de la façon suivante :

	Personnel Salarié (1)	Personnel mis à disposition
Cadres	48	0
Agents de maîtrise	123	0
Employés (2)	38	0
Ouvriers	94	0
TOTAL	303	0

(1) hors longues maladies non rémunérées en février 2021

(2) dont 6 contrats d'apprentissage

13.2 Les charges de personnel

L'engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite du personnel s'élève à 936.073 €. Le calcul de cet engagement est fait sur la base de l'évaluation actuarielle mise à jour fin février 2022 avec un taux d'inflation et un taux d'actualisation retenus respectivement à 2,0% et 1,0%.

Cet engagement est couvert d'une part par un contrat d'assurance spécifique pour un montant de 727.871 € et par une provision pour indemnités de fin de carrière de 208.202 € constatée au passif du bilan au 28/02/2022.

Une provision de 307.974 € figure au bilan de la société, correspondant à l'engagement actualisé lié aux primes pour médailles du travail.

Deux provisions pour risque liées au personnel sont constituées à fin février 2022 pour un montant total de 31.300 €.

Les charges de personnel comprennent une provision au titre de la participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise (y compris le forfait social). Le montant légal de la participation pour l'exercice 2021-2022 se monte à 2.042.760 € et un complément de 210.000 €. Le montant total de la participation s'élève à 2.252.760 €.

13.3 Rémunérations des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration et de direction ne sont pas divulguées car cela reviendrait à donner indication des rémunérations individuelles.

14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les principaux éléments expliquant le résultat exceptionnel sont les suivants :

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
Sur opération de gestion	117.625	590.895
- <u>Ajustements clients</u>		
Indemnités transactionnelles	4.576	
Rfa non établies	1.733	
Soldes créditeurs clients non remboursés		242.085
- <u>Ajustements Fournisseurs</u>		
Litige fournisseur	0	0
Vente matériels occasions		
- <u>Ajustements Divers</u>		
Amendes et pénalités	22.845	
Emballages	78.471	348.810
Divers	10.000	
Sur opération en capital	2.553.210	1.163.550
- <u>Valeur nette éléments actif cédés</u>		
Emballages (ventes constatées)	94.979	1.163.550
Déclassement 1000L	2.097.550	
Circularisation Emballages	360.446	
Mise au rebut		
Divers	235	
Sur dotations aux amortissements et provisions	677.050	2.536.690
- <u>Provisions pour risques</u>		
Environnement	400.000	4.944
Personnel	52.826	0
Impôts	0	0
Clients litiges	224.224	73.750
- <u>Transfert de charges</u>		
Emballages 1000L mis en perdu		2.457.996
RESULTAT EXCEPTIONNEL		943.251

15 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

15.1 Résultat courant après impôts

La répartition du montant global des impôts sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

	Impôt			Résultat net	
	Théorique	Report déficit.	Dû	Théorique	Comptable
Résultat courant	17.773.535	0	0	17.773.535	17.773.535
Charges & produits exceptionnels	943.251	0	0	943.251	943.251
IS	4.654.506	0	0	4.654.506	4.654.506
Total	23.371.292	0	0	23.371.292	23.371.292

15.2 Situation fiscale latente

Nature	BASES			IMPOTS		
	Au 01/03/21	Variations nettes	Au 28/02/22	Au 01/03/21 (Créances en + / Dettes en -)	Variations nettes (Produits en+ /Charges en-)	Au 28/02/22 (Créances en + / Dettes en -)
- Provisions						
Organic	266.700	10.814	277.514	88.891	3.604	92.495
Stocks	103.958	30.594	134.552	34.649	10.197	44.846
Environnement	-86.750	395.056	308.306	-28.914	131.672	102.758
Personnel	52.038	788	52.826	17.344	263	17.607
- Déficits	0	0	0	0	0	0
- Participation	2.023.711	229.049	2.252.760	674.503	76.342	750.845
Sous-total	2.359.657	666.301	3.025.957	786.474	222.078	1.008.552
Variations des mvts	2.359.657	666.301	3.025.957			
Produit fiscal futur net				786.474	222.078	1.008.552

15.3 Reports déficitaires

Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables.

16 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Les comptes de la société comprennent les opérations réalisées avec des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Ces opérations, de nature commerciale (et financière) sont incluses aux conditions habituelles du marché dans le cadre normal des activités de la société.

Client LUBRO SAS	133.758
Client Quaron Beteiligung	0
Fournisseur LUBRO SAS	16.370
Emballages Consignés LUBRO	0
Prêt Quaron Beteiligung	0

17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

17.1 Les engagements hors bilan sont constitués comme suit :

En cas d'accident majeur sur le site de Rennes, la société dispose d'une caution donnée par Atradius d'un montant de 358 455 euros, pour faire face aux coûts des premières mesures liées aux conséquences d'un tel accident. Cette caution a été mise en place en 2011 en remplacement de la caution bancaire précédemment donnée par ING.

L'arrêté préfectoral du 30 Décembre 2013 modifié le 6 février 2017 et le 27 novembre 2019 concernant l'autorisation d'exploitation du site d'Arnas impose à Quaron de constituer les garanties financières prévues par l'article R-516-1 du code l'environnement qui s'élèvent désormais à 1.548.827 euros. Ces garanties ont été constituées initialement en janvier 2014 via deux actes de cautionnement émis par la société Atradius, qui ont été renouvelés par un acte de cautionnement unique en décembre 2019.

17.2 Provisions pour risques

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

18 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société suivante établit des comptes consolidés, dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale :

- Dénomination sociale : QUARON BETEILIGUNG Gmbh.
- Siège social : BIELEFELD (Allemagne)
- Forme : Société à responsabilité limitée
- Capital social : 25.000 €

19 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires afférents à la certification des comptes figurant au compte résultat de l'exercice est de **54.000,00** euros (HT & hors frais).

20 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2021-22 a été marqué par une hausse des volumes vendus par Quaron de 9,000 tonnes par rapport à l'exercice précédent, passant de 347,000 tonnes à 356,000 tonnes (+3%), et notre CA a augmenté de 38 MEUR à 208 MEUR (+23%) en raison de la forte hausse des prix des produits chimiques. L'augmentation des volumes est venue principalement des sites d'Arnas, Rennes et Montereau.

Les ventes exceptionnelles d'alcool et de gels et solutions hydroalcooliques que nous avons enregistrées en 2020 n'ont pas été renouvelées en 2021.

Le marché des produits chimiques a été tendu en raison de la forte demande liée à la reprise économique et les prix moyens ont fortement augmenté en raison de pénuries.

La marge brute de Quaron a progressé de 5,0 MEUR, passant de 58,9 MEUR à 63,9 MEUR (+8,5%), le taux de marge moyen par tonne ayant augmenté par rapport au niveau déjà élevé de l'exercice précédent.

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 2,2 MEUR par rapport à l'exercice précédent, et le résultat d'exploitation a donc progressé de 2,8 MEUR, passant de 15,019 KEUR en 2020-21 à 17,810 KEUR en 2021-22.

Le résultat financier a baissé en 2021-22, passant d'un profit de 48 KEUR à une charge de 37 KEUR, en raison du remboursement du prêt accordé à Quaron Beteiligung GmbH.

Le résultat exceptionnel de 943 KEUR correspond pour l'essentiel (comme les années précédentes) aux profits sur ventes d'emballages immobilisés consignés auprès des clients non rendus dans les délais prévus aux conditions générales de vente, diminué de la dotation de 400 KEUR aux provisions pour risques environnementaux relative au nouveau site de stockage acquis à Niort en décembre 2021.

Le résultat net avant IS et participation de Quaron ressort ainsi en hausse à 18,717 KEUR, contre 16,450 KEUR en 2020-21. Après IS et participation, le résultat net de Quaron s'élève à 11,815 KEUR, contre 10,351 KEUR en 2020-21.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale relative au site de Carling a été redéposé en septembre 2021, suite aux remarques formulées par la Dreal en décembre 2020 après le dépôt du dossier initial. Son instruction et l'enquête publique correspondante devraient durer jusqu'au dernier trimestre 2022. Les travaux de construction du site commenceront lorsque l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter sera validé.

Quaron a fait l'acquisition d'un nouveau site de stockage à Niort en décembre 2021, destiné à compléter le site existant. Ce site sera utilisé exclusivement pour le stockage de produits non-classés.

Il reste toujours 4 cuves qui ne sont pas encore mises en service sur le site d'Arnas, dans l'attente d'un accord avec la DREAL sur un dispositif « MMRI » (mesures de maîtrise des risques instrumentées) prévenant le risque de mélanges incompatibles

21 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La guerre en Ukraine a des répercussions négatives sur notre activité, car elle génère des pénuries sur certains produits chimiques (dérivés de la potasse en particulier) et de fortes hausses de prix liées à l'augmentation du coût de l'énergie (gaz et pétrole).
Nos coûts de transport subissent également de fortes hausses.

22 - ASPECT ENVIRONNEMENTAUX

Depuis novembre 2018, tous les sites de Quaron SAS sont désormais certifiés ISO 9001 et ISO 14001 par la société de certification Dekra.

Le passif actuel en provisions pour risques et charges s'élève à 1.212.433 euros.
Il concerne la dépollution des sites suivants :

a/ Site de Rennes : 750.000 euros

Ce montant est destiné à couvrir les coûts de traitement au cas où la dépollution de ce site viendrait à être exigée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (sites en activité).

L'évaluation de cette provision est basée sur une étude réalisée par un cabinet d'experts environnementaux

Aucun calendrier pour la dépollution de ce site n'existe actuellement, puisqu'il est en activité.

b/ Site de Niort : 54.293 euros

La rénovation du site a eu lieu lors de l'année 2007 et les travaux de dépollution ont été commencés : près de 246 K€ ont déjà été dépensés pour dépolluer le site et repris sur la provision initiale de 300 K€.

L'activité sur le site de Niort a pleinement démarré début 2008.

L'estimation des coûts totaux de dépollution reste inchangée.

c/ Site de Formerie : 8.140 euros

Solde de la provision qui concerne le nettoyage du bassin de rétention.

d/ Site de Niort 2 : 400.000 euros

Suite à l'acquisition d'un nouveau site à Niort, une provision pour dépollution a été constituée afin de couvrir un risque de pollution de la nappe phréatique.